RCS : BRIEY
Code greffe : 5401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BRIEY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00208
Numéro SIREN : 844 322 529
Nom ou dénomination : 3F COURTAGE

Ce dépôt a été enregistré le 10/11/2020 sous le numéro de dépôt B2020/001263

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2019

SAS 3F COURTAGE

10 avenue
54400 LONGWY

Certifié conforme
la Présidente
Edith GATEL

Sommaire

1. Comptes annuels
Bilan actif 2
Bilan passif 3
Compte de résultat 4
Compte de résultat (suite) 5
Annexe 6
Règles et méthodes comptables 7
Notes sur le bilan 8
2. Détail du bilan et du compte de résultat ***9***
Bilan détaillé 10
Compte de résultat détaillé 12
Soldes intermédiaires de gestion 13
3. Liasse fiscale ***16***

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2019
Capital souscrit non appelé			
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires			
Fonds commercial (1)			
Autres immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières (2)			
Participations (mise en équivalence)			
Autres participations			
Créances rattachées aux participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE			
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production (biens et services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances (3)			
Clients et comptes rattachés			
Autres créances			
Capital souscrit et appelé, non versé			
Divers			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	9 563		9 563
Charges constatées d'avance (3)			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	*9 563*		*9 563*
Frais d'émission d'emprunt à étaler			
Primes de remboursement des obligations			
Ecarts de conversion actif			
TOTAL GENERAL	**9 563**		**9 563**
(1) Dont droit au bail			
(2) Dont à moins d'un an (brut)			
(3) Dont à plus d'un an (brut)			

Bilan passif

	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES	
Capital	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Ecart de réévaluation	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	***-1 264***
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	***8 736***
AUTRES FONDS PROPRES	
Produits des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
DETTES (1)	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	347
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	480
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Produits constatés d'avance (1)	
TOTAL DETTES	***827***
Ecarts de conversion passif	
TOTAL GENERAL	**9 563**
(1) Dont à plus d'un an (a)	
(1) Dont à moins d'un an (a)	827
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2019
Produits d'exploitation (1)			
Ventes de marchandises			
Production vendue (biens)			
Production vendue (services)			
Chiffre d'affaires net			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			
Autres produits			
Total produits d'exploitation (I)			
Charges d'exploitation (2)			
Achats de marchandises			
Variations de stock			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variations de stock			
Autres achats et charges externes (a)			1 264
Impôts, taxes et versements assimilés			
Salaires et traitements			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements et dépréciations :			
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements			
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
– Pour risques et charges : dotations aux provisions			
Autres charges			
Total charges d'exploitation (II)			1 264
RESULTAT D'EXPLOITATION (I–II)			**-1 264**
Quotes–parts de résultat sur opérations faites en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			
Produits financiers			
De participation (3)			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			
Autres intérêts et produits assimilés (3)			
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total produits financiers (V)			
Charges financières			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées (4)			
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total charges financières (VI)			
RESULTAT FINANCIER (V–VI)			
RESULTAT COURANT avant impôts (I–II+III–IV+V–VI)			**-1 264**

Compte de résultat (suite)

	31/12/2019
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	
Sur opérations en capital	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	
Total produits exceptionnels (VII)	
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	
Sur opérations en capital	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	
Total charges exceptionnelles (VIII)	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII–VIII)	
Participation des salariés aux résultats (IX)	
Impôts sur les bénéfices (X)	
Total des produits (I+III+V+VII)	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 264
BENEFICE OU PERTE	**-1 264**
(a) Y compris :	
– Redevances de crédit–bail mobilier	
– Redevances de crédit–bail immobilier	
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	
(3) Dont produits concernant les entités liées	
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 3F COURTAGE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 9 563 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 1 264 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 03/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci–après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 29/05/2020 par le gérant.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000,00 euros décomposé en 10 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice		
Titres émis pendant l'exercice	10 000	1,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	10 000	1,00

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 827 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	480	480		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	347	347		
Produits constatés d'avance				
Total	**827**	**827**		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice
(**) Dont envers les associés

SOLOGEST Audit et Conseil
GRANDISSONS ENSEMBLE
EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT

10 La Tannerie
BP 50020
57072 METZ Cedex 03
Tél. : +33 (0)3 87 75 86 86
Fax : +33 (0)3 87 75 86 87
E-mail : metz@sologest.fr
www.sologest.fr

3F COURTAGE

Société par Actions Simplifiée

10, Avenue de SAINTIGNON
54400 LONGWY

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

SOLOGEST Audit et Conseil
GRANDISSONS ENSEMBLE — EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT

10 La Tannerie
BP 50020
57072 METZ Cedex 03
Tél. : +33 (0)3 87 75 86 86
Fax : +33 (0)3 87 75 86 87
E-mail : metz@sologest.fr
www.sologest.fr

3F COURTAGE

Société par Actions Simplifiée

10, Avenue de SAINTIGNON
54400 LONGWY

Rapport du commissaire aux comptes

sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3F COURTAGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président le 29 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Evènements postérieurs à la clôture » de l'annexe des comptes annuels qui mentionne l'impact de la crise sanitaire relative au COVID 19 sur l'activité de la société.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. S'agissant

des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relative aux comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met

en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Julien-Lès-Metz, le 15 septembre 2020

Le commissaire aux comptes

Sologest Audit et Conseil

Frédéric TRAPP

Commissaire aux comptes associé

Bilan passif

	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES	
Capital	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Ecart de réévaluation	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	*-1 264*
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	*8 736*
AUTRES FONDS PROPRES	
Produits des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
DETTES (1)	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	347
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	480
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Produits constatés d'avance (1)	
TOTAL DETTES	*827*
Ecarts de conversion passif	
TOTAL GENERAL	**9 563**
(1) Dont à plus d'un an (a)	
(1) Dont à moins d'un an (a)	827
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2019
Produits d'exploitation (1)			
Ventes de marchandises			
Production vendue (biens)			
Production vendue (services)			
Chiffre d'affaires net			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			
Autres produits			
Total produits d'exploitation (I)			
Charges d'exploitation (2)			
Achats de marchandises			
Variations de stock			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variations de stock			
Autres achats et charges externes (a)			1 264
Impôts, taxes et versements assimilés			
Salaires et traitements			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements et dépréciations :			
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements			
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
– Pour risques et charges : dotations aux provisions			
Autres charges			
Total charges d'exploitation (II)			1 264
RESULTAT D'EXPLOITATION (I–II)			**-1 264**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			
Produits financiers			
De participation (3)			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			
Autres intérêts et produits assimilés (3)			
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total produits financiers (V)			
Charges financières			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées (4)			
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total charges financières (VI)			
RESULTAT FINANCIER (V–VI)			
RESULTAT COURANT avant impôts (I–II+III–IV+V–VI)			**-1 264**

Compte de résultat (suite)

	31/12/2019
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	
Sur opérations en capital	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	
Total produits exceptionnels (VII)	
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	
Sur opérations en capital	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	
Total charges exceptionnelles (VIII)	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII–VIII)	
Participation des salariés aux résultats (IX)	
Impôts sur les bénéfices (X)	
Total des produits (I+III+V+VII)	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 264
BENEFICE OU PERTE	-1 264
(a) Y compris :	
– Redevances de crédit–bail mobilier	
– Redevances de crédit–bail immobilier	
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	
(3) Dont produits concernant les entités liées	
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2019
Capital souscrit non appelé			
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires			
Fonds commercial (1)			
Autres immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières (2)			
Participations (mise en équivalence)			
Autres participations			
Créances rattachées aux participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE			
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production (biens et services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances (3)			
Clients et comptes rattachés			
Autres créances			
Capital souscrit et appelé, non versé			
Divers			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	9 563		9 563
Charges constatées d'avance (3)			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	*9 563*		*9 563*
Frais d'émission d'emprunt à étaler			
Primes de remboursement des obligations			
Ecarts de conversion actif			
TOTAL GENERAL	9 563		9 563
(1) Dont droit au bail			
(2) Dont à moins d'un an (brut)			
(3) Dont à plus d'un an (brut)			

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 3F COURTAGE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 9 563 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 1 264 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 03/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 29/05/2020 par le président.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000,00 euros décomposé en 10 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice		
Titres émis pendant l'exercice	10 000	1,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	10 000	1,00

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 827 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	480	480		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	347	347		
Produits constatés d'avance				
Total	**827**	**827**		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice
(**) Dont envers les associés

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus.

En raison de l'épidémie de coronavirus et des mesures de confinement décidées par le gouvernement à compter du 17 mars 2020, l'activité de la société depuis le début de ces mesures est impactée. La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et de la constante évolution des mesures annoncées par le Gouvernement, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

Dans ce contexte, la société met en œuvre les différentes mesures mises à disposition sur le plan réglementaire et financier afin de poursuivre son activité. Elle a notamment eu recours au dispositif de chômage partiel afin d'alléger les charges pendant le ralentissement de l'activité.

Conformément aux dispositions de l'article L833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

SOLOGEST Audit et Conseil
GRANDISSONS ENSEMBLE
EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT

10 La Tannerie
BP 50020
57072 METZ Cedex 03
Tél. : +33 (0)3 87 75 86 86
Fax : +33 (0)3 87 75 86 87
E-mail : metz@sologest.fr
www.sologest.fr

3F COURTAGE

Société par Actions Simplifiée

10, Avenue de SAINTIGNON
54400 LONGWY

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes
sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2019

SOLOGEST Audit et Conseil
GRANDISSONS ENSEMBLE EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT

10 La Tannerie
BP 50020
57072 METZ Cedex 03
Tél. : +33 (0)3 87 75 86 86
Fax : +33 (0)3 87 75 86 87
E-mail : metz@sologest.fr
www.sologest.fr

3F COURTAGE

Société par Actions Simplifiée

10, Avenue de SAINTIGNON
54400 LONGWY

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes

sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Saint Julien-Lès-Metz, le 15 septembre 2020

Le Commissaire aux Comptes

Sologest Audit et Conseil

Frédéric TRAPP

Commissaire aux comptes associé

3F COURTAGE
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 Euros
Siège social : 10, avenue de Saintignon 54400 LONGWY
RCS Briey B 844 322 259

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

TROISIEME RESOLUTION

Sur la proposition qui lui est faite, l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés décide d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Perte de l'exercice	1 264 Euros
Report à nouveau	0 Euros
Disponible	- 1 264 Euros
Affectation :	
Report à nouveau	- 1 264 Euros
Total	- 1 264 Euros

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que cet exercice est le premier de notre société et qu'il n'y a donc pas lieu de rappeler les distributions des trois dernières années.

Vote des associés lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 septembre 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Certifiée conforme
La Présidente

Edith GATEL